

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



AVIS DE PROMULGATION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, lors d'une séance régulière tenue le 25 février 2019, le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest a adopté le règlement suivant:

- Règlement n° 2019-002: « Règlement modifiant le règlement n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 50 avenue Westminster Sud durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal-Ouest, ce 6 mars 2019.

Claude Gilbert
Greffier